



Jean-Jacques ROUSSEAU Du contrat social, livre l (1762)



Pour Rousseau, la liberté est un bien sacré qui ne saurait être sacrifié. Mais il substitue à la liberté naturelle une liberté politique qui s'exprime par la voix de la volonté générale, celle du peuple compris comme un seul corps. Celui-ci est garant de la justice, puisque la loi, par définition, est voulue par tous et doit s'appliquer à tous.













D Chapitre 13 La liberté, ses formes, ses articulations p. 364

1. Grotius (1583-1645). Cet avocat hollandais est le père de l'école moderne du droit naturel, c'est en quelque sorte le Galilée de la pensée politique moderne

## UESTIONS

- 11 Les arguments de Rousseau sont fondés sur des principes juridiques : à quelle condition un contrat est-il valide? Montrez comment Rousseau utilise les cas d'invalidité de contrat dans le texte.
- 2 Pourquoi la guerre ne peut-elle pas fonder un droit de propriété sur un autre homme?
- 3 | Si la liberté n'est pas une « chose » que « nous possédons » et que nous pouvons aliéner, qu'est-ce que c'est?



## La liberté est inaliénable

S'il est vrai que la liberté est une propriété, un bien que chacun possèderait, il est alors possible de justifier l'esclavage. En effet, ce qui m'appartient, par définition, je peux le vendre, l'échanger, c'est-à-dire l'aliéner. En échange de quoi ? 1) de la vie sauve : c'est le fondement de l'esclavage de guerre ; 2) d'une survie matérielle, par exemple d'une terre à cultiver, c'est le fondement « juridique » du servage. Rousseau réfute ces logiques au nom d'un seul principe : la liberté n'est pas un bien échangeable, aliénable.

ire qu'un homme se donne gratuitement, c'est dire une chose absurde et inconcevable ; un tel acte est illégitime et nul, par cela seul que celui qui le fait n'est pas dans son bon sens. Dire la même chose de tout un peuple, c'est supposer un peuple de fous : la folie ne fait pas droit.

Quand chacun pourrait s'aliéner lui-même, il ne peut aliéner ses enfants ; ils naissent hommes et libres ; leur liberté leur appartient, nul n'a droit d'en disposer qu'eux. Avant qu'ils soient en âge de raison le père peut en leur nom stipuler des conditions pour leur conservation, pour leur bien-être; mais non les donner irrévocablement et sans condition; car un tel don est contraire aux fins de la nature et passe les droits de la paternité. Il faudrait donc, pour qu'un gouvernement arbitraire fût légitime, qu'à chaque génération le peuple fût le maître de l'admettre ou de le rejeter : mais alors ce gouvernement ne serait plus ar-

Renoncer à sa liberté c'est renoncer à sa qualité d'homme, aux droits de l'humanité, même à ses devoirs. Il n'y a nul dédommagement possible pour quiconque renonce à tout. Une telle renonciation est incompatible avec la nature de l'homme, et c'est ôter toute moralité à ses actions que d'ôter toute liberté à sa volonté. Enfin c'est une convention vaine et contradictoire de stipuler d'une part une autorité absolue et de l'autre une obéissance sans bornes. N'est-il pas clair qu'on n'est engagé à rien envers celui dont on a droit de tout exiger, et cette seule condition, sans équivalent, sans échange n'entraîne-t-elle pas la nullité de l'acte? Car quel droit mon esclave aurait-il contre moi, puisque tout ce qu'il a m'appartient, et que son droit étant le mien, ce droit de moi contre moi-même est un mot qui n'a aucun sens?

Grotius<sup>1</sup> et les autres tirent de la guerre une autre origine du prétendu droit d'esclavage. Le vainqueur ayant, selon eux, le droit de tuer le vaincu, celui-ci peut racheter sa vie aux dépens de sa liberté ; convention d'autant plus légitime qu'elle tourne au profit de tous deux.

Mais il est clair que ce prétendu droit de tuer les vaincus ne résulte en aucune manière de l'état de guerre. [...]

La fin de la guerre étant la destruction de l'État ennemi, on a droit d'en tuer les défenseurs tant qu'ils ont les armes à la main ; mais sitôt qu'ils les posent et se rendent, cessant d'être ennemis ou instruments de l'ennemi, ils redeviennent simplement hommes et l'on n'a plus de droit sur leur vie.

> .iii. Jean-Jacques Rousseau, Du contrat social, 1762, livre I, chap. 4, « De l'esclavage », Flammarion, coll. GF, p. 50.



# Texte 2 Comment établir une obéissance juste?

Le droit doit pouvoir se juger sur des critères reconnaissables par tous. C'est pourquoi il ne peut y avoir qu'un seul type de contrat social.

Je suppose les hommes parvenus à ce point où les obstacles qui nuisent à leur conservation dans l'état de nature l'emportent par leur résistance sur les forces que chaque individu peut employer pour se maintenir dans cet état. Alors cet état primitif ne peut plus subsister, et le genre humain périrait s'il ne changeait sa manière d'être. Or comme les hommes ne peuvent engendrer de nouvelles forces, mais seulement unir et diriger celles qui existent, ils n'ont plus d'autre moyen pour se conserver que de former par agrégation une somme de forces qui puisse l'emporter sur la résistance, de les mettre en jeu par un seul mobile et de les faire agir de concert.

Cette somme de forces ne peut naître que du concours de plusieurs : mais la force et la liberté de chaque homme étant les premiers instruments de sa conservation, comment les engagera-t-il sans se nuire, et sans négliger les soins qu'il se doit ? Cette difficulté ramenée à mon sujet peut s'énoncer en ces termes :

« Trouver une forme d'association qui défende et protège de toute la force commune la personne et les biens de chaque associé, et par laquelle chacun s'unissant à tous n'obéisse pourtant qu'à lui-même et reste aussi libre qu'auparavant. » Tel est le problème fondamental dont le contrat social donne la solution.

....... Op. cit., chap. 6, « Du pacte social », p. 55.

#### Chapitre 11

Comment expliquer l'obéissance au pouvoir ? p. 320

### QUESTIONS

- 11 Relevez les éléments du problème posé par Rousseau. Quelle est la difficulté principale que le contrat social doit résoudre?
- 21 Pourquoi ne doit-il pas y avoir plusieurs contrats possibles?



# Texte 3 Le pacte social

Les clauses de ce contrat sont tellement déterminées par la nature de l'acte que la moindre modification les rendrait vaines et de nul effet. [...]

Ces clauses bien entendues se réduisent toutes à une seule, savoir l'aliénation totale<sup>1</sup> de chaque associé avec tous ses droits à toute la communauté. Car, premièrement, chacun se donnant tout entier, la condition est égale pour tous, nul n'a intérêt de la rendre onéreuse aux autres.

De plus, l'aliénation se faisant sans réserve, l'union est aussi parfaite qu'elle peut l'être et nul associé n'a plus rien à réclamer : car s'il restait quelques droits aux particuliers, comme il n'y aurait aucun supérieur commun qui pût prononcer entre eux et le public, chacun étant en quelque point son propre juge prétendrait bientôt l'être en tous, l'état de nature subsisterait et l'association deviendrait nécessairement tyrannique ou vaine.

Enfin chacun se donnant à tous ne se donne à personne, et comme il n'y a pas un associé sur lequel on n'acquière le même droit qu'on lui cède sur soi, on gagne l'équivalent de tout ce qu'on perd, et plus de force pour conserver ce qu'on a.

Si donc on écarte du pacte social ce qui n'est pas de son essence, on trouvera qu'il se réduit aux termes suivants : Chacun de nous met en commun sa personne et toute sa puissance sous la suprême direction de la volonté générale<sup>2</sup> ; et nous recevons en corps chaque membre comme partie indivisible du tout.

.iii. Op. cit., p. 56.

1. Aliéner, ici, c'est donner ou vendre. 2. Elle doit être distinguée de la volonté de tous qui vise un intérêt privé et n'est que la somme des volontés particulières. Au contraire, la volonté générale vise l'intérêt commun.

### QUESTIONS

- 11 Pourquoi l'aliénation totale (l'individu donne tout ce qu'il possède, en termes de droits comme de biens matériels) est-elle une condition impérative ? Quelle objection vient tout de suite à l'esprit ? Quelle réponse peut-on y faire ?
- 21 Expliquez : « chacun se donnant à tous ne se donne à personne » (l. 12).
- 31 Proposez une définition de la volonté générale.